



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
INTERMINISTERIELLES ET
DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Pascale L'HOSTIS
TEL : 03 86 72 78.17
pascale.lhostis@yonne.gouv.fr

Auxerre, le **30 AOUT 2019**

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 5 août 2019, vous m'avez adressé une demande de prorogation de la durée de validité de votre arrêté préfectoral n°PREF-DCPP-SEE-2013-215 autorisant l'exploitation de la Ferme éolienne d'YROUERRE et de la validité de l'enquête publique.

Cet arrêté ayant été délivré le 27 mai 2013, l'autorisation prorogée une première fois par courrier du 7 septembre 2018, pour une année, deviendra effectivement caduque si l'installation n'est pas mise en service à la date butoir du 21 août 2021.

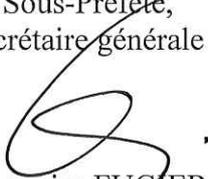
Votre nouvelle demande de prorogation d'une année se justifie par les problématiques que vous rencontrez pour la livraison des turbines.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R515-109, et après instruction de votre demande de prorogation d'une année supplémentaire du délai de mise en service du parc éolien en raison des difficultés évoquées, je vous informe que j'ai décidé de lui réserver une suite favorable.

La nouvelle date de fin de validité de l'autorisation d'exploiter votre installation de production d'électricité sur le territoire de la commune d'YROUERRE et de l'enquête publique se trouve ainsi portée au 21 août 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Secrétaire générale


Françoise FUGIER

Monsieur le Directeur de la
Société Ferme Eolienne d'Yrouerre
1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG